

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/062

Objet : Budget Primitif 2024 - Ville- Vote des Subventions

Séance du mercredi 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 29 février 2024, se sont réunis au nombre de 27, à la salle polyvalente de l'école Jacques Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 27
Excusés représentés : 7
Absent : 1

¹ Arrivé à 18 h 39 au cours de la présentation du point n°4 et a quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Djanarthany

² Représentée par J. Berrebi jusqu'à son arrivée à 18 h 52 au cours de la présentation du point n°6

³ A quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à E. Couturier

⁴ A quitté la séance à 21 h 31 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à V. Gauthier

⁵ A quitté la séance à 21 h 35 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Raffalli

⁶ A quitté la séance à 22 h 05 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à N. Fené

⁷ A quitté la séance à 22 h 40 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani⁶, Sofiane Seridji⁴, Véronique Gauthier², Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi⁵, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Fabrice Deraedt, Nejla Toptas⁷, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni¹, José Peres³, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Claudine Cordes à Gilles Melin, Valérie Marion à Annabelle Mallet, Noureddine Siana à Aurélie Monfils, Séverin Yapo à Marcus M'Boudou, Dounia Lebik à Souad Medani jusqu'au départ de S. Medani puis à S. Mierceca pour le reste de la séance, Jérémy Kawouk à Kykie Basseg, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
13 mars 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/062

Objet : Budget Primitif 2024 - Ville- Vote des Subventions

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire, chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 27 février 2024,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt communal de la ville de Ris-Orangis, d'assister financièrement les associations à but non lucratif exerçant leurs activités sur le territoire communal,

APRES DELIBERATION

DECIDE d'accorder conformément aux sommes inscrites au budget primitif 2024 de la ville, en section de fonctionnement, les subventions aux associations et organismes suivants.

PRECISE que le vote s'est effectué par fonction, rubrique et sous fonction.

Les votes sont précisés ci-dessous :

- **Fonction 0 – Rubrique 020 - article 65748 :** 77 326 euros
- Association Culturelle du Personnel Communal (ACPC) :
77 326 euros

**ADOpte PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

- **Fonction 0 – Rubrique 024 - article 65748 :** 51 100 euros
- 'Subventions associations locales' 51 100 euros
- AFNORA : 750 euros
- D.P.M. : 6 000 euros
- Anciens Combattants Harkis : 750 euros
- UNC : 1 000 euros
- AMMAC : 150 euros
- ARPA : 14 000 euros
- Rail 91 : 750 euros

2024/

• Rail 91 : projet	2 000 euros
• Amicale Philatélique Rissoise :	900 euros
• Amicale Philatélique Rissoise : projet	1 000 euros
• Association Rissoise d'Aquariophilie	1 300 euros
• SPA Chamarande :	500 euros
• CEDER :	6 000 euros
• Renaissance et Culture	500 euros
• Citoyens Agités	3 500 euros
• L'attribut	12 000 euros

Pour l'association Citoyens Agités

**ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**

(L. Stillen)

N. Fené ne prend pas part au vote pour le compte de S. Medani dont il détient le pouvoir

Pour les autres associations

**ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**

(L. Stillen)

• **Fonction 2 - Rubrique 201 - article 65748 :** **137 656 euros**

Subventions associations scolaires' **137 000 euros**

• Une chance pour réussir à l'école :	13 000 euros
• Villes des musiques du monde :	102 500 euros
• Association TEMPO	20 000 euros
• Association OASIS	300 euros
• Vous, Nous et LPMF avançons ensemble	1 000 euros
• FSE Jean Lurçat	200 euros

• **Coopérative des écoles classes de découvertes :** **656 euros**

• Ordener Elémentaire :	120 euros
• Orangis Elémentaire :	80 euros
• Boulesteix Elémentaire :	120 euros
• Guerton Elémentaire	80 euros
• Ferme du Temple Elémentaire :	96 euros
• Moulin à vent Elémentaire :	80 euros
• Ecole Derrida :	80 euros

Pour l'association Une chance pour réussir à l'école

**ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**

(L. Stillen)

S. Raffalli ne prend pas part au vote pour le compte de O. Abbazi dont il détient le pouvoir

Pour les autres associations

**ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**

(L. Stillen)

2024/

• **Fonction 3 – Sous fonction 30 - article 65748 : 552 850 euros**

'Subventions U.S.R.O.' **506 200 euros**

• U.S.R.O subvention exercice : **506 200 euros**

'Autres subventions sportives' **45 150 euros**

• Bretteur d'Orangis **200 euros**
• Club bouliste du Plateau (CBPRO) : **500 euros**
• Rando Ris : **500 euros**
• Sport dans la ville : **40 000 euros**
• UNSS CES A. Camus : **2 000 euros**
• UNSS CES J. Lurçat : **1 300 euros**
• 1,2,3 Zumba : **650 euros**

'Subventions associations locales' : **1 500 euros**

• Solidarité Echanges Internationaux : **1 500 euros**

**Pour l'association USRO
ADOpte PAR 30 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**

(L. Stillen)

N. Fené, V. Gauthier, D. Poezevara ne prennent pas part au vote en raison des fonctions qu'ils y exercent

**Pour l'association 1, 2, 3 Zumba
ADOpte PAR 32 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**

(L. Stillen)

J-P. Monteiro Teixeira ne prend pas part au vote en raison des fonctions qu'il y exerce

**Pour les autres associations
ADOpte PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE**

(L. Stillen)

• **Fonction 3 – Rubrique 311 - article 65748 : 15 300 euros**

'Subventions action culturelle' **2 600 euros**

• Révélation Child : **600 euros**
• Larue et Compagnie : **2 000 euros**

'Subventions associations locales' **12 700 euros**

• Union Musicale de Ris-Orangis : **4 000 euros**
• Union Musicale de Ris-Orangis : projet **1 000 euros**
• Cousins et Voisins : **1 500 euros**
• Couleurs Jazz : **800 euros**
• Ris N'Rythm : projet **1 100 euros**
• Ambiance Stimulation Artistique : **1 600 euros**
• Scouts et guides de France : **1 500 euros**
• Drôle de Dame 91 : **500 euros**

2024/

- AFKRO – Association Franco Kabyle de Ris Orangis : 200 euros
- La Ruche de Ris : 500 euros

**ADOPTE PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

- **Fonction 3 – Rubrique 312 - article 65748 : 600 euros**

'Subventions associations locales'

- G.R.H.L. : 600 euros

**ADOPTE PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

- **Fonction 3 - Rubrique 316 - article 65748 : 1 400 euros**

'Subventions associations locales'

- Actes en Théâtre : 1 000 euros
- Nessemoh : 200 euros
- Maskadom : 200 euros

**ADOPTE PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

- **Fonction 3 - Rubrique 338 - article 65748 : 2 000 euros**

'Subventions d'entraide'

- 4 L Mirum : 2 000 euros

**ADOPTE PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

- **Fonction 4 – Rubrique 412 - article 65748 : 4 937 euros**

'Subventions d'entraide' 4 937 euros

- AFM Téléthon : 3 637 euros
- Aides : 500 euros
- Ligue contre le cancer : 400 euros
- Oppelia Essonne : 400 euros

**ADOPTE PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

2024/

- **Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 657363 :** **669 880 euros**
- Subventions C.C.A.S. : 669 880 euros

**ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

- **Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 65748 :** **31 500 euros**

Subvention d'intégration' 10 000 euros

- Génération Femmes rissoises : 10 000 euros

'Subvention vie des quartiers' 21 500 euros

- AMVERO : projet 20 000 euros
- AMVERO : 1 500 euros

**Pour l'association Génération Femmes Rissoises
ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

Y. Jameau ne prend pas part au vote en raison des fonctions qu'elle y exerce

**Pour les autres associations
ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

Fonction 4 – Rubrique 428 - article 65748 : **1 600 euros**

'Subvention association d'entraide'

- Association des locataires HLM de Ris-Orangis : 1 600 euros

**ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

Concernant l'association des locataires HLM de Ris-Orangis, A. Monfils ne prend pas part au vote pour le compte de N. Siana dont elle détient le pouvoir

2024/

• **Fonction 4 - Sous rubrique 4238 - article 65748 : 2 200 euros**

'Subventions associations d'entraide'

- AVTRO – Assoc. Des Vieux Travailleurs de Ris-Orangis : 1 200 euros
- Echanges et Loisirs : 1 000 euros

**ADOPTE PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

• **Fonction 5 – Rubrique 511 - article 65748 : 8 000 euros**

'Cadre de vie et environnement'

- AJFRO Association Jardins Familiaux de Ris-Orangis : 8 000 euros

**ADOPTE PAR 32 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

Concernant l'association AJFRO, G. Melin ne prend pas part au vote en raison des fonctions qu'il y exerce

• **Fonction 6 - Sous fonction 61 - article 65748 : 55 000 euros**

'Subventions associations d'insertion professionnelle'

- L'Atelier Rissois : 55 000 euros

**ADOPTE PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)**

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné par la remise des comptes de l'exercice précédent.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné par la signature préalable d'un contrat d'engagement républicain, tel que mentionné par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre toutes formalités, signer tous documents en vue de l'octroi des subventions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **15 MARS 2024**

Publié le : **15 MARS 2024**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



2024/